

Assurer la continuité des soins en cas de réadmission à l'hôpital

- Anticipation de la réadmission en secteur hospitalier
- Pris en compte du choix de la personne malade concernant le lieu d'hospitalisation et le service.
- Mise à disposition des informations indispensables à la continuité des soins avant ou en même temps que l'arrivée du malade.